

2022

**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien


Ouest Rhodanien
Communauté d'agglomération



4



11



15



27

SOMMAIRE

1 La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

- A La transition écologique et énergétique, base de toutes les actions internes à la COR
- B Un accompagnement toujours plus poussé des communes et porteurs de projets privés

2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

- A La protection des espaces porteurs de biodiversité
- B Une ressource en eau fragile à préserver
- C Le sol, une ressource rare dans un contexte législatif de Zéro artificialisation nette
- D Une collecte et une gestion des déchets toujours en recherche d'exemplarité

3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations pour l'épanouissement de tous les êtres humains

- A Proximité et coopération, maîtres mots de la politique culturelle de la COR
- B La Bobine à Tarare, des valeurs de mixité
- C Des actions de développement durable renforcées en faveur des habitants
- D Des actions pour favoriser la cohésion sociale
- E Des dispositifs de mobilité confortés ou en transition

4 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- A L'aide aux entreprises locales, une priorité du développement économique
- B Des actions en faveur d'une agriculture et d'une forêt durables

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE de la COR



Le Projet de territoire, approuvé en septembre 2021, est une véritable feuille de route politique et stratégique pour l'avenir de l'Ouest rhodanien : il est un cadre de référence qui détermine les enjeux de demain et oriente les chantiers prioritaires que l'agglomération pourrait conduire.

Il s'articule autour de trois axes stratégiques, intimement liés aux politiques de développement durable menées par la COR :

- faire de la transition écologique et énergétique le fil rouge du Projet de territoire et promouvoir une croissance raisonnée assurant le développement du territoire, la préservation des équilibres environnementaux et le maintien de l'identité et de la qualité de vie ;
- mettre en œuvre une stratégie globale de renforcement de l'attractivité du territoire construite sur la qualité de l'habitat, les opportunités d'emploi, le niveau de services et les aménités du territoire ;
- lutter contre un développement du territoire à deux vitesses et organiser la cohérence et les solidarités territoriales.

Le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport permet de mettre en lumière les politiques, programmes et actions entrepris sur les cinq finalités du développement durable sur le territoire :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport doit résumer également les actions conduites par la collectivité au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.



PARTIE I

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Après s'être rapidement dotée d'outils indispensables au pilotage de sa politique en faveur de la transition énergétique et écologique, comme son Plan climat air énergie territorial (PCAET) et son Schéma directeur de l'énergie, la COR intensifie ses actions afin d'atteindre son objectif d'être un Territoire à énergie positive (TEPos) en 2050.

.....

A. La transition écologique et énergétique, base de toutes les actions internes à la COR

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et une hausse très nette du coût de l'énergie en 2022, la COR se veut exemplaire et souhaite participer à l'effort national de réduction de ses besoins en énergies et d'augmentation de sa production d'énergies renouvelables.

1. UN RENFORCEMENT TRÈS NET DU SERVICE POLITIQUES CONTRACTUELLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Du fait d'un fil rouge ambitieux dans son Projet de territoire, la COR a renforcé son service Politiques contractuelles et développement durable par le recrutement :

- d'une chargée de mission PCAET qui porte l'animation de ce document pivot de la transition énergétique et écologique du territoire ;
- d'un économiste de flux chargé d'accompagner les communes volontaires dans la réduction de leur consommation énergétique ;
- d'une apprentie qui seconde l'ensemble du service sur les aspects de développement durable.

Ce renforcement s'accompagne de **partenariats toujours plus soutenus avec les acteurs de la transition énergétique et écologique**. Ainsi, la collaboration avec l'Alte 69 s'est poursuivie dans un esprit de mutualisation des moyens humains, techniques et financiers avec les autres collectivités du Rhône.

Les différents réseaux, comme celui des territoires TEPos au niveau départemental, régional et national,

ont permis des échanges fructueux, tant politiques que techniques, pour partager stratégies et plans d'actions.

Le parangonnage, qui consiste à identifier les actions d'autres acteurs et de retenir les meilleures pratiques et actions mises en œuvre, permet également d'alimenter les réflexions de la COR en termes de méthodologie, de mise en œuvre d'actions en évitant certains écueils.

2. L'ÉLABORATION D'UN PORTEFEUILLE DE PROJETS POUR CONSTRUIRE UNE BOUCLE VERTUEUSE DE L'ÉNERGIE

À l'appui de son Schéma directeur de l'énergie finalisé en 2021, la COR a entamé **l'élaboration, couplée à une hiérarchisation, d'un portefeuille de projets de production d'énergies renouvelables principalement sur le solaire photovoltaïque et les réseaux de chaleurs bois énergie**. Cette volonté s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire et de boucle locale, c'est-à-dire développer des projets d'EnR sur, par et pour le territoire. Cela implique une forte mobilisation des acteurs locaux et de l'épargne locale, pour des retombées économiques, de fait, locales.

Cet outil, dont l'aboutissement interviendra au premier semestre 2023, permettra à la COR d'identifier :

- les différents types de maître d'ouvrage des projets (COR, communes, syndicats, entreprises, sociétés citoyennes d'investissement, sociétés territoriales, développeurs privés...);
- la temporalité de développement de ces projets ;
- les recettes directes et indirectes générées par ces derniers.

La COR souhaite ainsi aboutir à la création d'une boucle vertueuse où les recettes générées par la production d'énergies renouvelables financent une partie des dépenses de rénovation énergétique publique et privée.



Un recrutement en phase avec les ambitions de la COR et le fil rouge de son Projet de territoire, la transition écologique et énergétique.



3. UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE MONDIAL

La COR a élaboré son Plan de sobriété énergétique à court et long termes dans le but de réduire la hausse de ses factures énergétiques et de participer à l'effort national pour limiter le risque de pénurie durant l'hiver 2022-2023.

Ce plan se compose de plusieurs champs d'intervention tout en ayant à cœur la qualité du service rendu aux usagers :

- le chauffage et l'eau chaude sanitaire de l'ensemble des bâtiments du patrimoine de la collectivité, avec un zoom particulier pour le centre nautique Aquaval ;
- les appareils électriques ;
- les déplacements professionnels des agents de la COR ;
- les bonnes pratiques ou éco-gestes.

4. UNE VOLONTÉ D'EXEMPLARITÉ SUR SON PATRIMOINE

La COR continue d'intégrer sur son propre patrimoine ou dans ses futurs projets de construction des installations de production d'énergies renouvelables.

Ainsi, pour la piscine Tournesol à Cours, les travaux de réhabilitation ont débuté au mois de mai 2022. De mai à décembre de cette même année, des travaux sur la structure ont été réalisés : démolition et évacuation, renforcement, peinture. Même si les travaux liés à l'amélioration des performances énergétiques de ce complexe (isolation de l'enveloppe, réseaux de distribution des fluides refaits à neuf..) se tiendront en 2023, la piscine est d'ores et déjà raccordée au nouveau réseau de chaleur (chaufferie bois plaquette) depuis début 2022. Le raccordement final se fera à l'issue des travaux de réhabilitation fin 2023.

Le mode de chauffage du projet d'Écomusée à Thizy-les-Bourgs qui nécessite la réhabilitation d'un ancien site de fabrication de couvertures, a été étudié en lien étroit avec la maîtrise d'œuvre. Plusieurs scénarii ont été comparés (chaufferie gaz, chaufferie granulés bois et chaufferie plaquette forestière) pour qu'un choix puisse être fait tout début 2023.

D'autres actions de moindre envergure ont également été réalisées :

changement de fenêtres au musée Barthélemy Thimonnier à Amplepuis et au centre d'hébergement Jean Recorbet, sur le site du Lac des Sapins.

Par ailleurs, depuis 2017, la COR a lancé **une politique de déploiement de candélabres photovoltaïques**. Engagée en 2022 dans l'extinction de l'éclairage des zones d'activités la nuit pour limiter l'impact lumineux et la consommation d'énergie, elle réfléchit également à la généralisation de luminaires photovoltaïques dans ses zones.

5. LA VOLONTÉ D'AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

En octobre 2021, sont entrés en service les deux derniers réseaux de chaleur créés par la COR à Cours et à Thizy-les-Bourgs. Avec ceux à Claveisolles et à Valsonne, **la collectivité gère aujourd'hui quatre réseaux de chaleur dans le but de valoriser la filière locale du bois dans la production d'énergie**. Au total, c'est une vingtaine de bâtiments ou établissements (écoles, logements communaux, salles des fêtes ou piscine à Cours, entre autres) qui sera alimentée par ces équipements.

Parallèlement à ces réalisations, la COR a installé 28 équipements photovoltaïques sur des toitures publiques depuis 2018. Les panneaux couvrent une surface de 4708 m² et produisent 526 MWh. La dernière installation date de mai 2022 : implantée sur le site de la station d'épuration d'Amplepuis-Thizy, elle est composée de 547 m² de panneaux pour une puissance installée de 98,9 kWc.

6. L'ÉNERGIE VERTE EN AUGMENTATION DANS LES FUTURS CONTRATS

Pour ses achats d'énergie, la COR est adhérente, depuis plusieurs années, au marché groupé de fourniture d'électricité piloté par le Syder. Pour le gaz de ville, un contrat est en cours avec Gaz de Bordeaux jusqu'en 2025, par l'intermédiaire de l'UGAP.

Pour ses contrats, la COR a souscrit les options avec un mix d'énergie fossile/ énergie verte de 90/10 % pour l'électricité, et 95/5 % pour le gaz. Pour le nouveau contrat de fourniture d'électricité débutant le 1^{er} janvier 2023, la COR a opté pour un mix 50/50 %.



7. LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES AU CŒUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Pour la compétence Voirie, des efforts permanents sont réalisés afin de limiter les dépenses d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises prestataires de la COR optimisent leurs déplacements pour le transport de matériaux et déblais afin de limiter les voyages retours à vide. De même, les camions et engins utilisés répondent à des normes environnementales de plus en plus exigeantes et des petits matériels ont basculé de motorisations diesel à l'électricité.

Enfin, l'usage généralisé d'enrobés tièdes a permis une réduction du chauffage des matériaux en centrale et donc une moindre émission de gaz à effet de serre.

8. UNE COMMANDE PUBLIQUE TOUJOURS PLUS RESPONSABLE

La COR a le souci de développer dans ses achats la notion de développement durable, qui comprend les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Plus concrètement, et conformément à la loi n°2021-1104 du 22 août 2022 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, à ses décrets d'application parus, ainsi qu'au Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025, **100 % des achats de la COR supérieurs au seuil de publicité devront comprendre au moins une considération environnementale** (une clause dans le cahier des charges ou un critère d'analyse des offres).

La collectivité entend également mettre en place un achat socialement responsable. Pour cela, quatre marchés publics en cours comprennent des clauses d'insertion. Ces derniers ont pour objet des travaux de voirie, l'entretien d'espaces verts, le transport à la demande et la gestion des déchèteries. Par ailleurs, deux marchés ont été réservés à des structures d'insertion par l'activité économique pour des prestations d'entretien, de nettoyage, de ripeur, de distribution de documents de communication et de manutention. Enfin, la COR réserve une part de ses achats de fournitures de bureau et de nettoyage à des ateliers protégés, et elle est attentive à la lutte contre le travail dissimulé.

D'autre part, la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) impose désormais aux acheteurs publics d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, selon des proportions fixées par type de produits (entre 20 % et 40 %). La COR s'emploie donc à respecter cette nouvelle réglementation.

Enfin, le service mutualisé marchés publics incite autant que possible les communes membres à introduire des considérations de développement durable au sein de leurs consultations.

9. UN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE OPTIMISÉ ET RECONDITIONNÉ

En 2022, la COR a poursuivi ses efforts de développement durable, en prolongeant la durée de vie de son matériel par un reconditionnement interne au service Systèmes d'information et transition numérique, et par du réemploi. Quant au matériel en fin de vie, **un contrat de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques pour leur valorisation** a été mis en place avec une société agréée.

Le virage numérique opéré par la COR s'inscrit également dans cette démarche durable avec la mise en place de nouveaux outils, comme la dématérialisation des processus internes de validation ou de reprographies sécurisées limitant ainsi les impressions au strict nécessaire.

Une mutualisation des ressources serveurs et réseaux a également été réfléchie dans le cadre de la compétence informatique afin d'optimiser les équipements. Couplés à une application impliquée dans un engagement zéro carbone, **ces optimisations ont permis des arrêts de climatisation et une révision à la hausse des températures des salles hébergeant du matériel informatique, ainsi que la suppression d'équipements actifs** (dont une salle serveur complète).

Pour le reste de ses serveurs externalisés, la COR s'engage, via son prestataire OVH, dans l'utilisation d'une énergie bas carbone, contribuant ainsi aux objectifs NetZero planétaire et zéro déchet en décharge d'ici 2025.





En 2022, l'économe de flux aura généré le conventionnement, pour une période de trois ans, de 18 communes et le suivi des consommations de 122 bâtiments.

.....

B. Un accompagnement toujours plus poussé des communes et des porteurs de projets privés

Consciente que l'objectif d'être un Territoire à énergie positive en 2050 nécessite une implication de l'ensemble des acteurs, la COR poursuit son rôle de facilitatrice et accompagnatrice des porteurs de projets publics et privés et sensibilise le grand public à la transition énergétique et écologique.

1. LA MISE EN PLACE D'UN ÉCONOME DE FLUX AU SERVICE DES COMMUNES

Dans le cadre de son ambition de réduire drastiquement la consommation d'énergie sur son territoire, la COR poursuit le déploiement de l'Appel à manifestations d'intérêt (AMI) Séquoia de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), auquel elle a été retenue en association avec le Syder, l'Alte 69 et six autres collectivités du Rhône.

Pour rappel, cet AMI vise à doter les territoires d'économes de flux qui travailleront en réseau en mutualisant méthodes et outils (logiciel et systèmes de télérelève) pour suivre efficacement les consommations des bâtiments publics et mettre en œuvre des actions adaptées pour les réduire.

En 2022, la COR a déployé le service d'économe de flux auprès de ses communes, qui peuvent également bénéficier des subventions de l'AMI.

L'économe de flux est intervenu auprès des communes volontaires afin de **déployer la plateforme Advizeo de suivi et d'optimisation des consommations d'énergies** (contrôle, analyse, actions correctives), et proposer la mise en place d'objets connectés et de systèmes de télérelève de compteurs. Cet accompagnement permet ainsi aux communes **d'élaborer une stratégie globale d'actions pour une meilleure gestion de leur patrimoine en termes d'énergie.**

Quantitativement, en 2022, l'intervention de l'économe de flux aura généré le conventionnement, pour une période de trois ans, de 18 communes et le suivi des consommations de 122 bâtiments.

Enfin, l'économe de flux, par sa proximité directe avec la commune, génère un nombre important de demandes d'accompagnement sur des projets de rénovation du patrimoine, en lien avec les services rendus par l'Alte 69 (état des lieux, préconisations, aide au recrutement de maître d'œuvre, ingénierie financière, analyse d'opportunité sur les systèmes...).

2. UN SOUTIEN AUX COMMUNES ET AUX ACTEURS LOCAUX LARGEMENT RENOUVELÉ

La COR accompagne, à l'échelle de son territoire, des collectivités et des professionnels pour les projets liés à la gestion des consommations d'énergies du patrimoine bâti, les projets ambitieux de rénovation énergétique, de constructions neuves performantes et le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, en 2022, **33 communes ont été accompagnées, de l'analyse d'opportunité à l'accompagnement de demandes de subventions, en passant par des études de substitution d'une chaufferie fioul ou à l'accompagnement pour une rénovation globale d'un équipement public.**

Concernant le photovoltaïque, la COR a financé 17 analyses d'opportunités photovoltaïques sur toitures publiques (patrimoine COR ou communes).

Au-delà de l'accompagnement des communes, le partenariat avec l'Alte 69 a permis également d'accompagner 19 entreprises, trois établissements touristiques, cinq associations et quatre écoles privées. Ces acteurs locaux privés ont donc bénéficié d'aides techniques et d'ingénierie financière relatives à divers projets tels que la rénovation de bâtiments, des constructions neuves performantes ou des changements d'énergies.

16 analyses d'opportunités photovoltaïques ont été réalisées sur du patrimoine privé détenu par des entreprises ou des associations. Pour faciliter la concrétisation de certains de ces projets, la COR a poursuivi cet accompagnement par la prise en charge de huit études de faisabilité technico-économiques et cinq études structures permettant de mieux cadrer l'investissement que le porteur de projet devra réaliser.

Le nombre de demandes d'accompagnements de projets a doublé depuis septembre 2022 du fait de la crise énergétique mondiale.

Wattencor, la société citoyenne d'investissement soutenue par la COR dès sa création, a inauguré en avril 2022 sa première installation photovoltaïque de 100 kWc sur la toiture de l'entreprise Optamis, située à Vindry-sur-Turdine (Les Olmes), suite à un accompagnement technique de la COR.

Au-delà d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire, l'objectif de l'ensemble de ces actions est de **créer une vitrine locale de projets et de lever les freins au développement.**

3. LE DÉMARRAGE ANTICIPÉ DU CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE AVEC L'ADEME POUR RÉPONDRE À DES PROJETS URGENTS

Après avoir bénéficié, via un Contrat d'objectifs territorial (COT), d'une enveloppe de subventions de l'ADEME pour accompagner techniquement et financièrement une vingtaine de projets sur son territoire, la COR a renouvelé ce partenariat en 2022 pour trois ans.

Ainsi, **un Contrat chaleur renouvelable a été signé le 27 octobre 2022.** Comme pour le COT, via ce nouveau dispositif, l'ADEME confie à la COR la gestion d'une enveloppe d'aides financières issue du fonds chaleur national pour soutenir des projets de production d'énergies renouvelables thermiques (bois énergies, avec ou sans réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique), de la phase étude jusqu'à l'investissement. Cette enveloppe est destinée à tout porteur de projet muni d'un numéro Siret/Siren (donc hors particuliers).

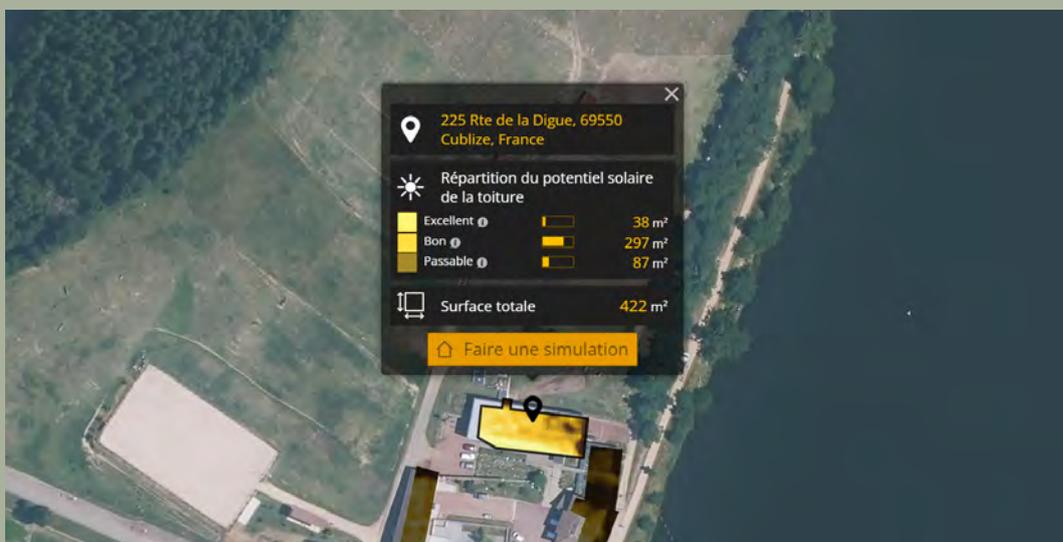
Afin de soutenir de nombreux projets locaux en attente, la COR a sollicité un démarrage anticipé au 15 mars 2022, ce qui a été accepté par l'ADEME. Ce partenariat a été élargi à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, pour laquelle la COR gère le CCR uniquement pour les communes rhodaniennes de cette collectivité.

Le CCR a été contractualisé pour une enveloppe d'aides de 3 620 080 € avec pour objectifs la production de 8 323 MWh d'EnR thermique. Depuis le 15 mars 2022, **le CCR a déjà permis de financer à hauteur de 1 333 700 € des projets pour un coût prévisionnel de travaux de 3 300 000 €.**

4. UN CADASTRE SOLAIRE POUR ENCOURAGER LES HABITANTS AU DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE

En 2022, le cadastre solaire de la COR, qui permet à tout citoyen du territoire de connaître le potentiel photovoltaïque de la toiture de son logement ou bâtiment, a comptabilisé 1 150 études de projets. **Depuis son déploiement en juin 2018, 7 000 études de projets sont à dénombrer.**

Une mise à jour de l'outil a été réalisée en 2022 pour prendre en compte les constructions neuves et nouveaux masques solaires.





5. UNE SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE GRAND PUBLIC ET LES AGENTS DE LA COR

La Semaine européenne du développement durable s'est déroulée du 20 au 26 septembre 2022. La COR a coordonné l'organisation d'animations à destination du grand public, ainsi que pour les agents de la COR.

Tout au long de cette semaine, ce sont 16 animations, ainsi qu'un stand sur les marchés du territoire, qui ont permis d'aborder différentes thématiques : sensibilisation aux enjeux du changement climatique, énergies renouvelables, rénovation de l'habitat, sobriété numérique, biodiversité, mobilité, gestion des déchets, écoconduite.

Afin d'améliorer le taux de participation et de développer la transversalité entre les services de la COR en lien avec le fil rouge du Projet de territoire, un nouveau format d'animations sera proposé en 2023.

6. DES PROGRAMMATIONS LEADER DE PLUS EN PLUS VERTUEUSES

2022 est la dernière année d'une programmation Leader commencée en 2014. Depuis 2017, la COR anime le programme européen du Beaujolais Vert, préalablement porté par le Syndicat mixte du Beaujolais. Le programme est positionné sur les enjeux de changement de pratiques, de préservation et valorisation des ressources et d'adaptation au changement climatique.

Doté d'une enveloppe globale de 2 056 857 € pour les neuf années du programme, **plus de 80 projets auront bénéficié (publics et privés) des fonds européens.**

Fin 2022, 96 % de l'enveloppe ont été engagés et plus de 35 % de l'enveloppe Feader ont été payés, pour 50 dossiers.

Parmi les dossiers programmés en 2022, certains sont exemplaires comme le projet du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) consistant en la construction de la première caserne de pompiers Bâtiment basse consommation (BBC) du Rhône à Tarare, ou encore le projet de l'association de la Roche proposant, aussi bien à ses ressortissants (personnes en situation de handicap psychique ou de maladie mentale) qu'au grand public, une solution à leur problème de mobilité sur notre territoire, via une offre de location de voitures électriques sans permis.

2022 a également été **l'année de préparation et de dépôt de la candidature pour la future programmation Leader 2023/2027** portée pour la première fois, à la demande de la Région, autorité de gestion du Feader, par un GAL rhodanien avec un territoire élargi à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, au Syndicat de l'Ouest Lyonnais et à la Communauté de communes Saône-Beaujolais en plus de la COR. La transition écologique et énergétique est la colonne vertébrale de cette candidature

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Dans l'esprit du Projet de territoire et de son fil rouge, la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles de la COR est un enjeu majeur. Fragilisés par l'urbanisation et les changements climatiques, les espaces écologiques et leurs ressources participent au maintien d'une bonne qualité de vie des habitants et plus largement à l'attractivité économique et touristique du territoire.

A. La protection des espaces porteurs de biodiversité

1. DE FORTS ENJEUX ÉCOLOGIQUES SUR LA ZONE HUMIDE DES MONNERIES

Géosite de l'Unesco Global Geopark Beaujolais, la zone humide des Monneries, à Poule-les-Écharmeaux, est un véritable réservoir de biodiversité où cohabitent une faune et une flore particulièrement riches. L'année 2022 a vu la poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion, confié au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN) : animation générale du projet, sorties pédagogiques, entretien du site (bûcheronnage, débroussaillage, création et entretien de mares, lutte contre les plantes exotiques envahissantes) et suivis des niveaux d'eau.

Compte tenu de l'état de forte dégradation du platelage parcourant le site, il a été décidé collectivement entre la COR, la commune et le CEN de fermer le site aux visiteurs afin d'éviter tout accident.

Cette fermeture ne suspend en rien le plan de gestion : son renouvellement se fera en 2023.

2. LANDES DU BEAUJOLAIS : UN PLAN DE GESTION QUI SE POURSUIT

Le patrimoine naturel des Landes du Beaujolais est reconnu depuis de nombreuses années. Ainsi, ce site (679 ha)

est reconnu notamment pour la présence de milieux remarquables tels que les landes et les pelouses sèches, d'espèces patrimoniales comme l'Orchis sureau, et de nombreux oiseaux à fort enjeu parmi lesquels le Busard cendré.

Depuis 1998, des plans de gestion sont mis en œuvre : les Landes du Beaujolais se situant notamment sur deux communes du territoire de la COR (Claveisolles et Lamure-sur-Azergues), la collectivité a renouvelé en 2021 la convention pour le plan de gestion et de mise en valeur de ce site, établie avec la commune de Quincié-en-Beaujolais, la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône et la Communauté de communes Saône-Beaujolais.

En 2022, les actions réalisées concernent l'animation générale du site, la poursuite d'un pâturage itinérant, la réalisation de travaux d'entretien, le suivi scientifique et la sensibilisation des usagers du site.

3. UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE REPENSÉ POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la COR travaille à l'aménagement de zones en limitant les impacts sur l'environnement et, plus récemment, en repensant les zones de manière modulaire et durable. Pour chaque zone aménagée, et comme le prévoient les textes législatifs, des études environnementales et des dossiers Loi sur l'eau ont été réalisés. La préservation des milieux naturels est un impératif, ainsi que l'intégration et la préservation des

trames vertes et bleues dans les projets.

Depuis 2021, sous l'impulsion de la loi Climat et résilience, **la COR met en place une zone expérimentale de réhabilitation d'un ancien site industriel à Tarare**. Un cahier des charges incluant des critères de transition écologique a été élaboré. L'objectif est d'en faire un site à haute valeur environnementale, prenant également en compte les dernières innovations technologiques et la mise en valeur des modes doux en matière de déplacement. Cette première expérimentation, une fois maîtrisée, se verra devenir référence pour d'autres secteurs.

4. UNE OFFRE TOURISTIQUE EN ADÉQUATION AVEC LES VALEURS ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE

La base de loisirs du Lac des Sapins maintient son engagement dans la gestion différenciée de ses espaces enherbés. Suite au départ à la retraite de l'exploitant agricole intervenant comme berger, la COR a lancé un appel à candidature afin d'assurer la continuité de cette gestion.

La ferme Labêlle Colline, exploitation en agriculture biologique, a présenté un projet en mettant à disposition un troupeau de 120 moutons. L'exploitation agricole, basée à Amplepuis, pourra intervenir tout au long de l'année sur les parcelles prévues à cet effet sur le site du Lac des Sapins.

B. Une ressource en eau fragile à préserver



Compétente en matière d'assainissement, la COR intervient sur ses réseaux afin de répondre au mieux aux exigences de qualité et d'exemplarité en terme de préservation de l'environnement.

Pour entretenir et renouveler son patrimoine, des travaux de réhabilitation des réseaux ont eu lieu à Cours (rue Georges Clemenceau), ou à Mardore (centre-bourg) par exemple.

La création d'un réseau d'eaux usées et la reprise du réseau unitaire existant en réseau d'eaux pluviales, rue de Verdun à Tarare, ont également permis **de limiter les apports d'eaux claires à la station d'épuration**. Le renouvellement d'une canalisation traversant l'Azergues à Lamure-sur-Azergues, travaillé conjointement avec le Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues dans le cadre d'un projet de suppression d'un seuil, a notamment amélioré la continuité écologique et piscicole.

La COR mène également des études pour la mise en place du diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement d'Amplepuis/Thizy-les-Bourgs, de Tarare et de Saint-Romain-de-Popey aux Arthauds. Les travaux seront programmés en 2023/2024 aux différents points stratégiques du réseau d'assainissement.

Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la station d'épuration de Les Sauvages a été lancé et a été attribué en septembre 2022 au bureau d'études Montmasson. Une nouvelle étude sur cette station d'épuration est prévue.

Le diagnostic des réseaux d'assainissement pour déterminer la localisation des intrusions d'eaux claires parasites a été finalisé à Valsonne et a abouti à l'élaboration d'un programme de travaux d'élimination, prévus dès 2023. Plus globalement, **la COR a lancé un marché pour réaliser six diagnostics périodiques sur les systèmes d'assainissement les plus prioritaires**, pour poursuivre dans cette démarche d'élimination d'eaux claires.



En 2022, la collectivité a également renouvelé les contrats de délégation de service public arrivant à échéance le 31 décembre 2022. Ce renouvellement a permis de définir des objectifs de performances à atteindre par le délégataire. Les deux contrats ont été attribués à SUEZ à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de neuf ans. Dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la COR, SUEZ devra remettre à la COR un bilan carbone et un plan d'actions à mener sur la durée du contrat.

La COR, avec l'aide de ses délégataires, mène également des actions de sensibilisation des pétitionnaires sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle, lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme. À ce titre, elle a défini, par délibération, la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines.

Enfin, elle réalise **des études sur la recherche de micropolluants dans les réseaux d'assainissement** afin de définir les actions à mettre en place, et mène des visites en entreprises afin de régulariser les rejets d'assainissement liés à leurs activités.

Concernant l'eau potable (production et distribution), la COR est compétente sur les communes de Tarare et Poule-les-Écharmeaux. Afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée aux usagers et de réduire le nombre de fuites, des travaux de renouvellement ont été réalisés en 2022 sur cinq secteurs de ces deux communes au niveau de canalisations particulièrement sensibles.



C. Le sol, une ressource rare dans un contexte législatif de zéro artificialisation nette

1. L'OPTIMISATION DU FONCIER, PRÉOCCUPATION FORTE POUR LA COR

La réhabilitation de friches est une volonté affirmée des élus du territoire, qui souhaitent optimiser le foncier, sécuriser les sites, améliorer l'image des entrées de ville et offrir à leurs concitoyens des espaces de travail paysagers plus respectueux de l'environnement. Ces investissements se feront notamment à Tarare, Cours, Chambost-Allières, Lamure-sur-Azergues, Thizy-les-Bourgs et Amplepuis.

Il s'agit aussi de **promouvoir l'emploi local sur ces sites en créant de la mixité en termes d'activités et de services**. L'accès à un emploi proche de son domicile réduit les mouvements pendulaires et donc l'usage de l'automobile, qui reste fréquent en milieu rural pour les trajets domicile-travail.

La politique de réhabilitation des sites les plus pollués se poursuit grâce à un protocole d'accord entre la COR et ÉPORA, qui devrait être signé en tout début d'année 2023. Il donnera lieu dans les années à venir à la disparition d'anciennes friches industrielles à l'origine de pollution des sols ou rivières.

Dans un contexte de pénurie de foncier et du zéro artificialisation nette, **la COR a lancé en octobre 2022 l'élaboration de son Schéma d'accueil des entreprises (SAE)**. En effet, il apparaît indispensable de posséder un outil à la fois stratégique et opérationnel. Il permettra de disposer, dans un premier temps et en lien avec le travail d'inventaire des zones d'activités économiques, d'une connaissance fine du potentiel foncier mais également de l'utilisation foncière existante. Cela afin, dans un second temps, de **déterminer à la fois une politique foncière et d'accueil d'entreprises et plus largement une véritable stratégie de développement économique**. Il y a nécessité d'une utilisation optimisée et durable du foncier du fait de sa rareté et de ses aménités autres qu'économiques.

Cette élaboration se poursuivra jusqu'en juin 2023. En décembre 2022, dix entreprises et clubs d'entreprises ont été interrogés durant des entretiens individuels et un questionnaire a été transmis.

2. LA COR, LAURÉATE DE LA DÉMARCHE TERRITOIRES PILOTES DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Plan urbanisme construction architecture (PUCA) et la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) ont initié en 2020 la démarche expérimentale Territoires pilotes de sobriété foncière (TPSF) dans le cadre du programme national Action cœur de ville (ACV). Cette démarche, lancée sous forme d'appel à candidatures, a pour objectif d'accompagner les intercommunalités et communes dans l'élaboration d'**une stratégie conciliant développement urbain et réduction de l'artificialisation des sols**, en s'appuyant sur la qualité de vie qu'offre une ville à taille humaine.

La COR, aux côtés des communes de Tarare, Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs, avait candidaté à cette démarche, lui permettant d'être intégrée au Cercle des pionniers de la sobriété foncière, un club d'échanges de bonnes pratiques et de retours d'expériences.

La démarche, basée sur les Projets de territoire portés par les élus locaux, a suscité beaucoup d'intérêt. L'État a ainsi décidé, à l'été 2022, de l'amplifier en identifiant dans chaque région un territoire pilote. Ainsi, **la liste des territoires pilotes de sobriété foncière s'élargit à quatre nouvelles régions et à un territoire ultra-marin, parmi lesquels le territoire de la COR**.

Concrètement, Territoires pilotes de sobriété foncière apportera au territoire :

- un accompagnement du CEREMA ;
- une subvention pour le recrutement d'un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;
- un suivi partenarial ;
- un accès facilité aux outils fonciers et financiers du recyclage urbain.

Cette démarche a débuté à l'automne 2022 par la mobilisation des acteurs locaux et se poursuivra en 2023 et 2024 par le repérage des potentiels fonciers et immobiliers à l'échelle de la COR et des expérimentations sur les sites démonstrateurs.





D. Une collecte et une gestion des déchets toujours en recherche d'exemplarité

La collecte et la gestion des déchets répondent de manière globale aux enjeux du développement durable, que ce soit sur le volet sensibilisation ou sur le volet collecte et gestion des déchets. Ainsi, la création d'événements et d'ateliers à destination des habitants permet de sensibiliser les usagers de ce service public aux bons gestes de tri notamment. De même, la COR a à cœur de rechercher de manière constante l'exemplarité progressive de ses pratiques.

2022 a été une année charnière pour le tri des déchets. En effet, **l'extension des consignes de tri a été appliquée sur le territoire du Sytraival, et donc de la COR, dès février 2022.** Un vaste travail d'information et de communication a ainsi été mené pour permettre la diffusion des bons gestes de tri avec un slogan qui résume bien les nouvelles consignes : "Tous les emballages réunis dans le jaune!". Grâce à ses habitants, la COR a collecté environ 4 % d'emballages de plus qu'en 2021.

La distribution de composteurs s'est poursuivie : **482 composteurs individuels ont été livrés sur les trois campagnes de distributions organisées, ce qui représente une progression de 39 %.** Pour la première fois en 2022, la COR a organisé trois distributions de composteurs contre deux les années précédentes.

En 2022, **596 adultes et 88 jeunes ont été sensibilisés aux gestes de tri et à la réduction des déchets.** Aucune animation scolaire n'a été réalisée, en raison de la mobilisation de l'ambassadrice de tri sur d'autres missions.

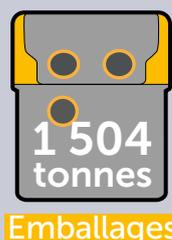
Lors de la Semaine de la réduction des déchets (du 19 au 27 novembre), le service Gestion des déchets, en partenariat avec la Micro-Folie de l'Ouest rhodanien, a organisé des ateliers zéro déchet, accompagnés d'une exposition. Cet événement a eu lieu sur les trois sites à Lamure-sur-Azergues, Tarare et Thizy-les-Bourgs.

Pour la première fois, un espace de gratuité éphémère a été créé sur chacun des trois sites, accessible lors des journées d'animation. Lieu où l'on peut déposer et récupérer des objets gratuitement, son objectif est de promouvoir le réemploi et la réutilisation et ainsi proposer une alternative à la surconsommation et donc, à la surproduction de déchets.

La COR propose de donner **un exutoire local pour ses déchets verts collectés en déchèterie.** Pour ce faire, deux plateformes de stockage existent, avec pour chacune d'entre elles une filière locale : dans le sud du territoire, les déchets sont broyés sur la plateforme puis co-compostés par des exploitants agricoles locaux ; dans le nord, les déchets sont mélangés aux boues de la station d'épuration pour être compostés, le compost normé étant par la suite épandu sur des parcelles agricoles. Environ 2 740 tonnes de déchets verts ont été collectés et broyés en 2022.

Patrice Verchère, Président de la COR, a enfin eu le plaisir de remettre à M. Ugga, représentant de la Ligue contre le cancer du Rhône, un chèque de 2 817 € pour participer aux actions essentielles de l'association. Depuis 2013, la COR s'associe dans cette lutte aux côtés de la Ligue et s'est engagée à reverser 1,50 € par tonne de verre récolté grâce au geste de tri des habitants. Le Président a remercié à cette occasion M. Ugga pour l'engagement quotidien de La Ligue et souligné l'importance écologique mais aussi solidaire du tri de la part de la population.

» COLLECTES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022



(hors collecte de papier pour les administrations publiques du territoire, qui est valorisée par un autre intermédiaire)

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Par la diversité de ses actions en matière de cohésion sociale, de culture ou encore de mobilité, la COR et ses services participent au quotidien, sur le terrain, à développer le pilier social du développement durable en proposant régulièrement des solutions innovantes.



A. Proximité et coopération, maîtres mots de la politique culturelle de la COR

Après deux années d'un contexte sanitaire ayant impacté fortement le secteur culturel comme tant d'autres, la reprise des événements et la réouverture des équipements culturels et salles se sont accompagnées, une partie de l'année, du port du masque et du passe sanitaire, limitant encore un accès serein et naturel à la vie sociale.

L'isolement potentiel des artistes, des équipes organisatrices comme des spectateurs en cas de contamination, a impacté sensiblement la tenue des événements : la communication est peu visible, la dernière minute prévaut, l'engagement bénévole est en berne, et les rythmes de vie restent globalement moins actifs qu'auparavant.

Si les pratiques culturelles des Français ont évolué massivement vers le numérique, le retour des publics aux offres culturelles en présentiel est plus occasionnel et généralement porté sur des têtes d'affiches, alors même que l'offre événementielle connaît un boom après deux années d'annulations.

Dans ce contexte, les axes forts de la politique culturelle territoriale ont constitué des atouts et démontré leur résilience :

- **des équipements et une offre culturelle pensés en termes de proximité** (deux musées, une Micro-Folie territorialisée sur trois sites, six sites pour l'EMDI, des spectacles et des ateliers partout...);

- **un soutien fort à la pratique amateur, à l'enseignement artistique et à l'éducation aux arts et à la culture** (Ecole de musique et de danse intercommunale, Résidence musiques actuelles et Redessinons le territoire - Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture);
- le développement d'**un maillage partenarial local fort** en vue du développement d'une dynamique culturelle partagée ;
- une attention portée, tant dans la programmation que dans les publics associés, à **la prise en compte de la diversité culturelle et de la place des femmes** ;
- certains **projets artistiques en prise avec l'environnement**, considérant nos territoires ruraux comme terreau d'expérimentation artistique ;
- une attention portée à **l'impact écologique des actions menées** (mobilité, réduction des déchets).





1. UNE OFFRE DE SPECTACLES DE PROXIMITÉ

Comme le souligne le groupe de réflexion The shift project dans sa publication *Décarbonons la culture*, développer une offre de spectacles de proximité dans les territoires permet de réduire la distance à effectuer pour les habitants désireux d'assister à un spectacle. L'expérimentation de navettes gratuites lors du festival Fragments est à poursuivre.

Le service Manifestations culturelles continue de veiller à conserver les dynamiques de tournées quand cela est possible, ou à inviter des équipes artistiques basées en région afin de réduire l'impact du transport des artistes.

L'usage de vaisselle en dur pour les repas, de gobelets réutilisables, l'amélioration du tri des déchets sont autant de bonnes pratiques que le service a intégrées durablement. De la même façon, les bouteilles en verre ou matériaux recyclables sont privilégiées et de plus en plus d'artistes viennent munis de leur propre gourde.

La coopération entre acteurs locaux a été développée, tissant par exemple des liens entre les tiers-lieu La Bobine à Tarare et le Quartier Métisseur à Lamure-sur-Azergues à l'occasion du report d'un spectacle de rue lors des Journées européennes du patrimoine. Le partenariat avec trois associations culturelles locales pour la relance des Tournées Générales (anciennement Cafés en Fête) porte ses fruits également, ce format qui associe dîner et spectacle continuant d'être plébiscité par le public.

De plus, la COR a développé le prêt de son matériel technique, facilitant pour les associations ou communes du territoire l'organisation d'événements en disposant d'un matériel de sonorisation ou de praticables.

Dans le cadre de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture, que les partenaires renouvellent en 2023 pour les trois saisons à venir, de nouvelles formes de projets ont montré leur pertinence, comme la création avec les habitants de Thizy-les-Bourgs d'un parcours sonore géolocalisé, accessible à tout moment via un smartphone.

Une démarche de Projet culturel de territoire a été validée dans le plan de mandat et verra dans les prochains mois **la mise en place d'une concertation élargie afin de clarifier la politique culturelle de la COR et son rôle dans la transition écologique, l'attractivité du territoire et la cohésion sociale.**

Un engouement pour les parcours culturels de la part des établissements scolaires est à noter : le partenariat approfondi avec l'Education nationale engendre un maillage de plus en plus fort et apprécié, notamment via la part collective du Pass Culture.

2. UNE AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE INTERCOMMUNALE

L'École de musique et de danse intercommunale (EMDI) a repris en 2022 ses missions d'enseignement artistique dans un contexte sanitaire plus serein. Forte d'une offre de proximité grâce aux six sites répartis sur le territoire de la COR, l'établissement mène différents projets pour sensibiliser les usagers aux enjeux écologiques, notamment autour de la forêt en lien avec le musée Thimonnier, ce qui a donné lieu à un concert en septembre 2022 lors des Journées européennes du patrimoine.

L'établissement se place également comme **un pôle ressource important pour les associations du territoire** en portant certains projets en partenariat avec celles-ci. Lancées en 2020, les présentations d'instruments en milieu scolaire ont permis à l'EMDI d'augmenter ses effectifs pour l'année 2022 avec 451 élèves encadrés par 28 enseignants (soit une quinzaine d'équivalents temps plein). D'autres projets d'éducation artistique et culturelle ont été menés comme le Plan chorale, en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles et l'Education nationale, et les interventions de professeurs diplômés (qui détiennent un diplôme universitaire de musicien intervenant) dans les écoles.



3. UNE OUVERTURE À UN PUBLIC TOUJOURS PLUS LARGE

En 2022, le musée Barthélemy Thimonnier a monté l'exposition temporaire *Des racines et des hommes*. Issue de l'exposition itinérante *Vert Horizon*, elle présente une version scénographiée accessible à tous les publics. Elle propose une immersion dans la forêt des Monts du Beaujolais, à la rencontre de ceux qui se l'approprient, l'entretiennent, la fréquentent et même l'habitent. L'exposition rappelle les origines de la forêt, qui a redessiné la physionomie de la montagne beaujolaise. Cette exposition a fait l'objet, tout au long de l'année, de **temps pédagogiques et d'activités, notamment à destination des scolaires, pendant lesquels les notions de biodiversité ont été abordées.**



La Micro-Folie fonctionne sur les trois sites répartis sur le territoire (Lamure-sur-Azergues, Tarare et Thizy-les-Bourgs). Dispositif culturel innovant, au service des territoires et soutenu par l'État, cet équipement propose des contenus culturels, ludiques et technologiques. En 2022, la Micro-Folie a adapté son fonctionnement aux attentes des usagers. En effet, les visites libres n'ayant pas trouvé leur public, les plages horaires dédiées à cette activité ont été réduites au profit

des accueils de groupes dont la demande est de plus en plus forte (scolaires, EPHAD, centres sociaux...). Cette nouvelle organisation permet de limiter les impacts liés aux transports en faisant fonctionner la Micro-Folie là où se trouve la demande.

Par ailleurs, la Micro-Folie a organisé de manière régulière des animations en ateliers, conférences et réalité virtuelle. **Ces activités de médiation ont permis d'aborder des thématiques très diverses** comme celle des insectes, des arbres, du paysage, des modes de déplacement...

Concernant l'Ecomusée du Haut-Beaujolais, suite au recrutement d'un maître d'œuvre, le projet de réhabilitation est entré dans une phase concrète de conception : définition des travaux architecturaux ainsi que du parcours muséographique et scénographique, avant la consultation des entreprises, pendant laquelle les aspects environnementaux sont pris en compte.

En parallèle, un chantier des collections des machines a été lancé afin de les préparer à leur future exposition dans le musée. Ce chantier est mené avec les bénévoles de l'association Patrimoines Haut-Beaujolais. **Ce mode de fonctionnement participatif en fait un chantier exemplaire.**

B. La Bobine à Tarare, des valeurs de mixité

La COR, avec son tiers-lieu, souhaite impulser **une dynamique durable de développement, d'initiatives et de réflexions**. Par une programmation riche de rencontres et d'ateliers, La Bobine est à ce jour un espace de mixité qui lui donne un caractère innovant sur le territoire.

Ouvert depuis le 1^{er} mars 2021, accessible aux habitants du territoire, professionnels, scolaires, ainsi qu'aux acteurs de la Métropole et des territoires attenants, La Bobine est un formidable outil de développement économique durable. **Ayant vocation à être un lieu pluriel de proximité mixant la sphère culturelle, économique et sociale**, il permet aux usagers de tisser des liens interpersonnels, professionnels, entre étudiants et habitants...

Grâce à un panel d'équipements et d'espaces variés (agora, salle de créativité, espaces partagés, Campus connecté et musée numérique de la Micro-Folie), le tiers-lieu propose une programmation riche sous forme d'ateliers, de conférences, d'afterworks, de journées thématiques, d'animations pour les étudiants, d'ateliers artistiques...

Ainsi, sa création et son fonctionnement apportent une nouvelle approche sur différents axes.





1. L'EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES MODALITÉS DE TRAVAIL

Ce tiers-lieu est un exemple du « travailler autrement », inspirant pour les entreprises du territoire et la collectivité. Son élaboration par le design participatif et les phases de conception créative ont permis de créer un contexte favorable, convivial et collaboratif. À la croisée du travail et du bien-être, il permet d'éprouver l'impact de ces nouvelles modalités de travail de proximité.

En 2022, au sein de La Bobine à Tarare, la dynamique économique s'est traduite par :

- huit ateliers thématiques (innovation, juridique, transition professionnelle, communication, financement, immobilier et foncier d'entreprise, recrutement des métiers de l'industrie) ;
- une animation de sensibilisation à la mobilité sur les trajets domicile-travail lors du challenge mobilité de septembre 2022 ;
- cinq petits déjeuners de rencontre entre acteurs économiques ;
- 29 rendez-vous d'entreprises ;
- 42 permanences au sein du bureau du pôle entrepreneurial ;
- huit bureaux sur dix loués à des entreprises ou associations du territoire ;
- quatre réunions du groupe de travail emploi/formation ;
- une nouvelle intégration d'entreprise en espace de coworking engendrant trois réservations de postes régulières.

Le tiers-lieu permet de travailler en mode projet dans une perspective de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

2. UN LEVIER DE COHÉSION SOCIALE

Avec une diversité d'activités (culturelles, économiques et de formation), le tiers-lieu accueille des habitants du territoire, des étudiants du Campus connecté inscrits sur des formations à distance, des entrepreneurs et des acteurs locaux. **En les mettant en synergie, La Bobine est ainsi vecteur de cohésion.**

Quelques exemples d'actions qui s'y sont déroulées en 2022 :

- un concours entrepreneurial par une coopération d'étudiants et d'entrepreneurs ;
- un atelier intergénérationnel jeunes seniors : "Un réseau social, pour quoi faire ?" ;
- des ateliers Rendez-vous du numérique ;
- un projet sur la médiation en milieu scolaire (élèves, documentalistes, facilitatrice du tiers-lieu) ;
- la construction d'un projet d'une mini-entreprise sociale et solidaire avec la participation de partenaires et entrepreneurs présents au tiers-lieu, d'agents de la COR et de lycéens ;
- un atelier d'architecture avec les enfants, *Concevoir une ville durable*.

3. UNE APPROCHE AUTOUR DE LA « DÉ-MOBILITÉ »

Lors de la création du tiers-lieu, la question de la mobilité a été abordée avec l'objectif d'apporter une solution de proximité pour les déplacements domicile-travail et les télétravailleurs.

Au croisement de Lyon, Clermont-Ferrand et des autres polarités du territoire, **La Bobine permet de réduire les déplacements avec son espace de coworking.** Derrière cette économie de carbone, le tiers-lieu capte des ressources et compétences qui deviennent un potentiel pour le territoire.

.....

C. Des actions de développement durable renforcées en faveur des habitants

Reconnue pour son action volontariste en matière de rénovation énergétique de l'habitat, la COR poursuit ses efforts afin de baisser la consommation énergétique du territoire grâce à deux volets principaux :

- l'aide et l'accompagnement des habitants ;
- la mise en œuvre de programmes de rénovation dans les polarités de l'Ouest rhodanien.

1. LA PLATEFORME DE RÉNOVATION DE L'HABITAT TOUJOURS AU SERVICE DES HABITANTS

La COR poursuit son engagement en faveur du développement durable au travers notamment d'une politique particulièrement volontariste en matière de rénovation énergétique. **La plateforme de rénovation de l'habitat accompagne d'un point de vue administratif, technique et financier les propriétaires occupants et bailleurs dans le projet de rénovation de leur bien.** Pour cela, la COR s'adjoit les compétences de deux partenaires : l'Alte 69 et Soliha.

Ainsi, le bilan 2022 fait ressortir :

- 1 266 ménages ayant eu contact avec le guichet unique (données sur 11 mois et estimées sur 12) ;
- 129 conseils renforcés par l'Alte 69 ;
- 216 diagnostics de logement à domicile par Soliha. Le nombre de visites a

fortement chuté par rapport à l'année 2021 car le rattrapage à faire suite à la crise sanitaire s'amenuise ;

- 276 dossiers traités par la plateforme ;
- 1 191 600 € d'aides allouées par la COR pour un montant de travaux de 9 170 455 €.

2. DE MULTIPLES OPÉRATIONS AMBITIEUSES CONCOURANT À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

OPAH-RU Amplepuis : des objectifs initiaux revus à la hausse

La mise en œuvre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain d'Amplepuis s'est poursuivie en 2022. Cette deuxième année a débuté par un comité de pilotage en février. **Du fait des résultats exceptionnels de l'année 2021, un avenant à la convention initiale a dû être conclu** afin d'augmenter les objectifs quantitatifs et les budgets de cette opération.

Les objectifs initiaux sont ainsi passés de :

- 64 à 90 logements de propriétaires occupants ;
- 28 à 35 logements de propriétaires bailleurs.

Ils restent inchangés pour les syndicats de copropriétés : trois logements. Avec les 26 dossiers engagés en 2021, l'objectif total sur les six ans de la convention est de 154 logements rénovés.



Des programmes de rénovation mis en oeuvre dans les polarités de l'Ouest rhodanien.

● **OPAH-RU Tarare : une dynamique qui se poursuit**

L'OPAH-RU Tarare a été signée en juillet 2019 pour une durée de six ans. L'objectif est d'améliorer 322 logements dont 166 subventionnés par l'ANAH. L'année 2022 a connu une bonne dynamique de rénovation, avec notamment la réalisation de plusieurs projets de propriétaires bailleurs d'envergure.

Du 1^{er} janvier au 23 novembre 2022, on dénombre ainsi :

- 56 visites à domicile ;
- 28 visites chez des propriétaires occupants et sept visites chez des locataires ;
- 20 pour des projets de rénovation énergétique ;
- 15 pour des projets d'adaptation du logement ;
- sept visites chez des propriétaires bailleurs concernant 15 logements ;
- trois visites contre l'habitat indigne.

● **OPAH-RU Cours et Thizy-les-Bourgs : vers une nouvelle contractualisation**

La convention OPAH-RU des communes de Cours et de Thizy-les-Bourgs se termine en février 2023. Comme décidé lors du comité de pilotage d'octobre 2021, une étude pré-opérationnelle afin de mettre en place une nouvelle OPAH-RU à partir de 2023 a été réalisée de mai à octobre 2022. La première phase a consisté au bilan de l'OPAH-RU 2017-2023, ainsi qu'à un diagnostic actualisé des communes. La deuxième phase s'est attachée à proposer des scénarii afin de répondre aux enjeux et objectifs soulevés par la phase 1. La phase 3 a validé un programme détaillé d'intervention, ainsi que la nouvelle convention d'OPAH-RU.

2022 a donc été marquée par la dernière année de l'OPAH-RU de Cours et de Thizy-les-Bourgs, avec l'accompagnement de plusieurs propriétaires bailleurs dans les centres-bourgs. Une action de communication a également été réalisée le 16 mai, afin de sensibiliser les propriétaires occupants à la perte d'autonomie. Soliha a fait visiter son Truck de l'autonomie, camion aménagé pour les difficultés liées à la perte de mobilité, sur le marché de Cours et devant un supermarché à Thizy-les-Bourgs.

● **RHI à Tarare : un nouveau visage à venir pour l'îlot Cour royale**

Le parc d'habitat privé du centre-ville de Tarare est relativement ancien (une majorité des bâtiments construite avant 1950), dégradé et en partie vacant (13 % de vacance). Certains îlots sont particulièrement touchés par cette situation, avec des bâtis dans un état général préoccupant pour lesquels les opérations incitatives ne suffisent pas. C'est le cas du site Cour royale, dans le centre-ville, pour lequel la COR a lancé une opération de Résorption de l'habitat insalubre (RHI) en tant que maître d'ouvrage.

L'îlot Cour royale (60, 62, 64 et 66 rue de Paris) est stratégique par sa localisation en entrée de ville et comprend trois immeubles vacants et un immeuble dégradé, organisés autour d'une cour de statut public. Cet îlot sera démoli, la cour réaménagée ainsi que les espaces publics retravaillés en bordure de voirie.

Le choix a été fait de ne pas reconstruire une offre de logements sur site, compte tenu de la localisation peu attractive, en bordure de la route nationale. Ainsi, une partie des logements démolis sera reconstituée dans l'hypercentre, au 11 de la rue Ledru Rollin. La COR a acquis l'immeuble, vacant depuis plusieurs années et dans un état de dégradation avancée, avec l'objectif de le rénover et de proposer deux logements. **Ce projet répond ainsi aux enjeux de la Zéro artificialisation nette (ZAN) à travers la réhabilitation de bâtis existants.**

Le déficit de l'opération a été affiné et est estimé à 1 975 143 €, financé à hauteur de 70 % par l'ANAH.

La COR a obtenu, en 2022, l'avis favorable de la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI), ainsi que les subventions suivantes :

- subvention déficit d'opération : 1 382 600 € (70 % appliqués à une assiette de dépenses subventionnables de 1 975 143 € TTC) ;
- subvention accompagnement social et relogement : 10 080 € (taux de 70 % appliqué à une assiette de dépenses subventionnables de 14 400 € TTC).

À la suite des négociations entreprises en 2021, la COR a également acquis deux immeubles en 2022 : le 64 de la rue de Paris et le 11 de la rue Ledru Rollin. La COR a missionné l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (Epora) pour être accompagnée dans l'acquisition des derniers immeubles.



● **ORI à Thizy-les-Bourgs : l'ilot Commerce recueille un avis positif**

Cette Opération de restauration immobilière (ORI) concerne quatre immeubles de la place du Commerce à Thizy-les-Bourgs. Suite à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi qu'à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Préfet du Rhône a pris un arrêté de déclaration d'utilité publique le 25 mars 2022.



● **Petites villes de demain, de la signature à la phase opérationnelle**

L'Opération de revitalisation de territoire (ORT) est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti, etc. La COR et les communes d'Amplepuis, Cours, Tarare et Thizy-les-Bourgs ont signé en 2019 une convention d'ORT dite « chapeau », permettant d'offrir une vision globale des projets tout en conservant l'indépendance des programmes de revitalisation de chaque commune.

Suite à la signature de la convention d'adhésion le 27 avril 2021 entre les communes d'Amplepuis, Cours, Thizy-les-Bourgs, la COR et l'État, une convention cadre Petites villes de demain (PVD) a été signée ainsi qu'un avenant n° 2 à l'Opération de revitalisation du territoire afin d'intégrer le programme PVD et d'actualiser le Projet de territoire de la COR.

La convention cadre PVD décline, sur la base du Projet de territoire, **des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme** pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants.

● **Programme d'intérêt général (PIG) : un nouveau dispositif pour les 27 communes**

Le PIG 2016-2021 s'étant achevé le 31 décembre 2021, une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2021 pour élaborer un nouveau dispositif. Ce dernier a été mis en place au 1^{er} septembre 2022. **Ce nouveau PIG 2022-2027 a pour objectif la rénovation de 410 logements.**

Sur cinq ans, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) s'engage financièrement à hauteur de 3 107 612 € (dont 2 643 750 € d'aide aux travaux et 463 862 € d'aide à l'ingénierie). La COR s'engage quant à elle à hauteur de 2 201 158 € (dont 1 714 100 € d'aide aux travaux et 487 058 € d'aide à l'ingénierie). Le Département du Rhône et Proclivis Rhône sont également signataires de la convention et apportent leur aides (subvention et/ou préfinancement) selon leurs règlements respectifs.

La COR a confié la mission de suivi-animation du nouveau PIG à Soliha, qui apporte un accompagnement technique, administratif et financier gratuit aux propriétaires. Des permanences régulières sont organisées sur le territoire, à Tarare, Thizy-les-Bourgs, Cours, Amplepuis et Lamure-sur-Azergues. Sur le périmètre du PIG, les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH pourront toujours bénéficier de l'accompagnement de l'Alte 69 pour bénéficier des aides de la COR en fonction du programme de travaux envisagé.

En 2021, la COR a candidaté à l'appel à candidatures « pour le déploiement accéléré du plan national de lutte contre les logements vacants » de l'État. **La COR a été désignée lauréate de cet appel à candidatures et bénéficie ainsi d'une subvention de l'ANAH pour la réalisation d'une étude sur la vacance résidentielle.**

En novembre 2022, la COR a donc lancé le début de l'étude pré-opérationnelle à l'échelle du territoire des 31 communes, accompagnée par le bureau d'études Espacité, dont l'objectif est de caractériser les typologies de vacance, de proposer plusieurs scénarios d'intervention pour la résorption de celles-ci et d'élaborer des outils de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre. Le rendu de cette étude est prévu courant 2023.



.....

D. Des actions pour favoriser la cohésion sociale

1. LA COHÉSION SOCIALE À TRAVERS LE CONTRAT DE VILLE

La COR s'engage dans la réduction des écarts de développement sur le territoire en agissant pour corriger ces déséquilibres. Elle affiche une volonté de mettre en œuvre une solidarité et une cohésion sociale à l'échelle de l'ensemble de son territoire à travers plusieurs actions.

Le Contrat de ville, co-piloté par l'État et la COR, vise à **réduire les inégalités territoriales en matière de développement économique et d'emploi, à favoriser la cohésion sociale et à améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain**. Il se concentre sur le quartier prioritaire de Tarare nord et agit ainsi au plus près des habitants les plus défavorisés. En partenariat avec la Ville de Tarare, la COR a poursuivi le travail de proximité dans les quartiers de Tarare via son programme de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP). 18 actions, au titre de la Politique de la ville, portées par les structures solidaires du territoire, ont pu être financées par l'État et la COR.



4. LA PROBLÉMATIQUE DE LA SANTÉ ÉTUDIÉE

Des bilans de santé sont organisés mensuellement et gratuitement pour les habitants de la COR, comprenant des ateliers de sensibilisation et de prévention.

En 2022, le **Contrat local de santé mentale (CLSM) a été réactivé avec un évènement phare, la Semaine d'information sur la santé mentale** qui s'est tenue du 10 au 21 octobre 2022, en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle. En 2022, le CLSM a engagé des réflexions sur **deux principales thématiques : le logement/l'insertion et les jeunes**. Il s'agit de mieux sensibiliser aux problématiques de santé mentale en agissant en amont dans une logique de prévention et de déstigmatisation, de participer à une meilleure coordination des acteurs intervenants et de proposer de nouvelles actions.

5. DES ACTIONS TOUJOURS MENÉES POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Malgré la crise sanitaire, 137 ateliers numériques ont été organisés dans 19 communes de la COR, et ont accueilli 657 participants.

Au titre de la Politique de la ville, 30 ateliers ont eu lieu au centre social Thomassin à Tarare. Une

offre de libre-accès y est également proposée tous les lundis matins, permettant aux usagers du centre de poser toutes les questions nécessaires pour réaliser leurs démarches administratives ou simplement pour apprendre à utiliser un ordinateur. Dans le cadre de Quartiers d'été, en partenariat avec le programme Réussite éducative de Tarare, deux ateliers numériques ont été planifiés à destination des enfants accompagnés par le dispositif.

Toujours dans un objectif d'inclusion numérique, des formations thématiques en lien avec les partenaires du territoire ont été programmées pour agir au plus près des personnes les plus éloignées du numérique. Une démarche de sensibilisation au dispositif de la CPAM, Mon espace santé, a été engagée.

Dans le cadre des journées portes ouvertes France Services organisées à l'échelle nationale, l'espace France services de Tarare, en partenariat avec la COR, a proposé un atelier numérique aux usagers sur les thèmes suivants :

- création d'une messagerie électronique ;
- création d'un compte Ameli ou CAF ;
- prise de rendez-vous en ligne avec le partenaire ;
- présentation de France Connect.

En complémentarité, la politique de logement social que pilote la COR contribue à l'objectif de mixité sociale du territoire.

2. UN APPEL À PROJETS COHÉSION SOCIALE OUVERT À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La COR a souhaité accompagner d'autres actions solidaires locales via l'appel à projets Cohésion sociale. Ainsi, en 2022, dix actions, notamment portées par les centres sociaux d'Amplepuis, Thizy-les-Bourgs, Cours ou Lamure-sur-Azergues, ont pu être financées, principalement à destination de la jeunesse.

3. UN SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La COR a poursuivi son aide financière à l'association le Mas-Tandem, qui gère l'accompagnement des personnes accueillies dans l'appartement de mise à l'abri des femmes victimes de violence. L'association Solidarité femmes Beaujolais, qui agit sur les territoires ruraux à destination des femmes victimes de violence, est également soutenue par la COR dans son engagement à travers une subvention.



6. UN ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUTES ET TOUS

Ouvert en septembre 2021 au sein du tiers-lieu La Bobine à Tarare, le Campus connecté de l'Ouest rhodanien agit en faveur de la cohésion sociale sur le territoire.

C'est un lieu de formation de proximité qui s'adresse principalement à des étudiants empêchés, qui hésitent à poursuivre des études en enseignement supérieur pour différentes raisons : freins financiers, décrochage, nécessité d'un encadrement resserré...

Grâce au Campus, ils peuvent suivre des formations diplômantes et qualifiantes reconnues par l'État, accessibles à distance avec la même valeur qu'une formation suivie en présentiel, qu'ils soient en formation initiale ou continue.

Le Campus a accompagné ses premiers étudiants tout au long de l'année universitaire 2021-2022. **Un groupe de huit femmes, âgées de 19 à 31 ans et aux profils variés, a trouvé dans le Campus connecté un moyen de poursuivre ses études sans avoir à quitter le territoire.**

Pour que les étudiants aient toutes les chances de leur côté, le Campus connecté permet surtout un accompagnement individuel quotidien par une tutrice et un lien social entre étudiants qui représente un facteur important de motivation.

Une programmation d'activités et d'animations est proposée. Grâce au réseau des Campus connectés, les étudiantes ont pu participer en 2022 à un concours entrepreneurial national, *Le Campus est dans le pré*, dont elles ont été co-lauréates.

Pendant cette première année de fonctionnement, le Campus connecté a pleinement joué son rôle de tremplin vers l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.



E. Des dispositifs de mobilité confortés ou en transition

La COR a fait le choix d'une mobilité solidaire, ambitieuse et adaptée aux besoins de son territoire. Plusieurs dispositifs ont pu être expérimentés et sont aujourd'hui confortés ou vont évoluer pour répondre encore mieux aux besoins des habitants.

1. UN TRANSPORT À LA DEMANDE TOUJOURS PLUS PROCHE DES USAGERS

En plus des lignes régulières et scolaires gérées par l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL, ou Sytral Mobilités), un système solidaire de transport à la demande (TAD) permet aux personnes ne disposant pas de voiture, n'étant plus en capacité de conduire ou n'ayant pas le permis de conduire, de pouvoir accéder aux services vers les polarités les plus proches de chez eux. Il s'agit également de favoriser l'accès à l'emploi et de proposer une mobilité pour tous.

2. DES LIGNES DE COVOITURAGE REVUES POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Les lignes de covoiturage dynamique, utilisant la technologie innovante des bornes Covoit'Ici et installées sur les réseaux Thizy-les-Bourgs/Amplepuis et Tarare/Vindry-sur-Turdine, sont amenées à évoluer. Il a été décidé en 2022 de faire basculer ce dispositif sur le modèle de celui installé dans la Haute-vallée d'Azergues, Covoit'Go, système

plus simple avec des boîtiers à boutons poussoirs. Ce déploiement sera finalisé début 2023. Les deux lignes de covoiturage Covoit'Go déployées sur la COR seront accompagnées d'une animation à hauteur d'1/2 ETP sur une durée de six mois par un prestataire, afin de déployer des actions de sensibilisation, des présentations pédagogiques et des stands informatifs à destination du grand public.

Afin de répondre aux 10 % des ménages qui ne disposent pas de véhicule sur le territoire, l'autopartage entre particuliers continue d'être développé avec aujourd'hui plus d'une dizaine de groupes actifs sur le territoire.

3. UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE MIS À DISPOSITION PERMANENTE DES USAGERS

Dans le cadre de sa compétence en mobilité partagée, la COR a mis en place, en mars 2019, un système de voiture électrique en libre-service.

Dans une logique de mutualisation de son parc de véhicules, la COR a mis à disposition, à la gare de Tarare, un véhicule de service (Renault Zoé électrique) d'une autonomie de 120 km, notamment dans un but d'optimiser l'utilisation de ce véhicule.

Face au succès de son utilisation, la COR a élargi l'utilisation de ce véhicule, de manière continue pour les usagers, 24h/24 et 7j/7 depuis septembre 2021. Le mois de novembre 2022 a par exemple enregistré une trentaine de réservations, sans doute en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie. Ce dispositif permet également aux usagers d'essayer une voiture électrique pour s'orienter, à terme, vers un achat de ce type de véhicule.

La COR a fait le choix d'une mobilité solidaire, ambitieuse et adaptée aux besoins de son territoire.

4. LES STATIONS BYCOR POUR UNE MOBILITÉ ACTIVE

La COR s'est engagée dans une politique ambitieuse en matière de mobilités actives. L'enjeu est de développer une offre de services adaptée à un territoire semi-rural, étendu et vallonné.

Depuis 2019, la COR a installé deux stations de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service : 15 VAE à la gare de Tarare et 10 VAE à la gare d'Amplepuis.

Depuis peu, à titre expérimental, certains vélos sont mis en location longue durée (maximum quatre mois) à 30 € par mois, sous réserve d'une flotte suffisante restante en libre-service. **Ce nouveau service connaît un fort engouement et il est prévu de renforcer la flotte de ces VAE en location longue durée.**

Ces offres permettent aux usagers de se rendre au travail en alliant train et vélo, mais aussi à tous de profiter du vélo comme mode de déplacement à part entière, au-delà du loisir. En moyenne, 1000 emprunts sont effectués par an à la gare de Tarare.

5. DES SERVICES QUI DOIVENT S'ACCOMPAGNER D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LIAISONS DOUCES

Un Schéma directeur cyclable est en cours d'élaboration pour définir les liaisons et aménagements à réaliser pour encourager une pratique la plus étendue possible du cycle sur le territoire, notamment sur les parties rurales. La priorité est donnée au développement de l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail. La sensibilisation porte également sur les scolaires, futurs usagers réguliers de ce mode de transport.

En 2022, la COR est **lauréate de l'Appel à projet AVELO 2 de l'ADEME**. Il permettra de mettre en œuvre des actions d'animation et de communication afin de promouvoir la pratique du vélo à travers une véritable culture vélo encourageant les changements d'usages sur le territoire, et ainsi atteindre l'ambition fixée.





PARTIE IV

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

A. L'aide aux entreprises locales, une priorité du développement économique

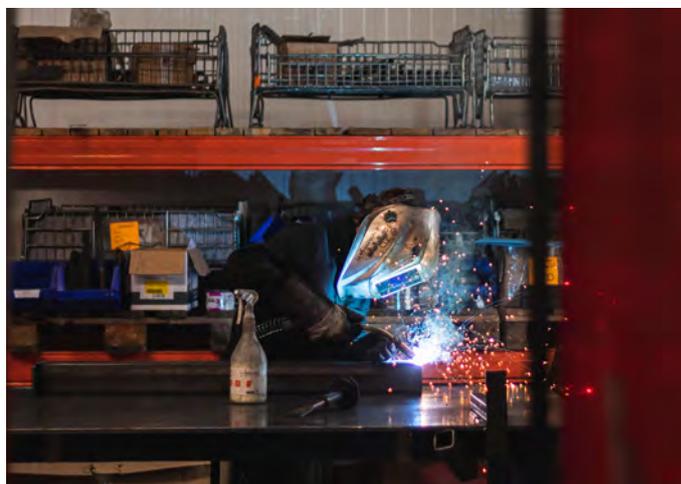
La COR œuvre aux côtés des entreprises désireuses de s'implanter et/ou se développer sur son territoire afin qu'elles s'imprègnent d'une culture en matière d'optimisation foncière et de développement durable.

1. UN SOUTIEN CONSTANT À L'ENTREPRENEURIAT SUR LE TERRITOIRE

Cette trajectoire passe par le respect de l'environnement (entreprises de recyclage de déchets, mutualisation) mais aussi par une orientation vers l'économie sociale et solidaire (complémentarité entre les entreprises, soutien aux associations, insertion via l'emploi social...). Désireuse de maintenir sa position de territoire à entrepreneurs, la COR accompagne les porteurs de projets via son pôle entrepreneurial composé de sept partenaires et de ses pépinières d'entreprises Phare à Tarare, et Pépita à Thizy-les-Bourgs. La mutualisation d'un bâtiment, l'accompagnement quotidien, les permanences et les ateliers thématiques ont pour but de voir évoluer les porteurs de projets en tant que dirigeants d'entreprises responsables de leur société et de leur environnement.

Dans le cadre de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises, la COR soutient les structures locales dans leur développement et bonifie les entreprises engagées. En 2022, des subventions équivalentes à 481 700 € ont été octroyées, permettant à 11 entreprises du territoire d'acquérir, de rénover ou d'agrandir leurs locaux et ainsi de créer 32 nouveaux emplois à temps plein, ou équivalents, en CDI.

Le Conseil communautaire avait acté en 2020 la nécessité de la prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre des projets par les entreprises, par la création d'un bonus écologique d'un montant de 10 000 € conditionné à la réalisation d'au moins un des critères suivants : performance énergétique (obtention d'un label type BEPos, BBC Effinergie, Passiv), énergie renouvelable thermique (chauffage bois, géothermie, solaire thermique...), EnR photovoltaïque et construction en bois local. À ce titre, un bonus de 10 000 € a été octroyé à trois entreprises ayant déposé leur dossier en 2022.



2. FAVORISER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, PAR UN SOUTIEN FINANCIER CONSÉQUENT ET L'ANIMATION D'UN ÉCOSYSTÈME DE PARTENAIRES DÉDIÉS

Très impliquée au plus fort de la crise sanitaire aux côtés des commerces locaux, la COR conforte son soutien aux commerces de proximité désireux d'investir dans la rénovation de leur devanture, l'acquisition d'équipements professionnels, la mise en accessibilité et la sécurité ou l'agencement de leur aménagement intérieur.

En 2022 sur l'ensemble du territoire, **20 commerçants ont bénéficié de subventions pour un montant total d'environ 55 000 €, dont six comprenant un bonus énergétique, créé en 2022**, au titre d'installations performantes en matière d'isolation et de chauffage. Ce dispositif d'aide participe directement à l'économie du territoire puisque les deux tiers des investissements générés par ces projets (plus de 700 000 € d'investissement au total) ont été dépensés au profit d'entreprises et d'artisans locaux.

Début 2022, la COR a mis fin à son partenariat avec la conciergerie d'entreprise la Cornélienne, qui était gérée par une animatrice mise à disposition du club d'entreprises TararEvolution. Ce service de proximité, pourtant sollicité avant la crise sanitaire, n'est pas parvenu à trouver sa viabilité.

Depuis 2018, la COR demeure un partenaire essentiel de la fédération des commerçants Atout Commerce et finance la moitié des dépenses de la fédération, qui œuvre pour professionnaliser les commerçants et artisans de l'Ouest rhodanien. Outils digitaux performants et innovants, accompagnement numérique individualisé, système de fidélisation à la carte... Atout Commerce propose à ses 200 adhérents une offre personnalisée qui s'étoffe chaque année. Et c'est le consommateur qui en profite : **depuis**

décembre 2022, l'ensemble du territoire est couvert par les offres de la fédération, notamment avec six nouveaux commerces adhérents en vallée d'Azergues. Sur la période de janvier à octobre 2022, les cartes de fidélité comptabilisaient 3,5 millions d'euros de chiffres d'affaire générant plus de 52 552 € de remises. Les chèques cadeaux, qui sont directement réinjectés dans l'économie de proximité, ont augmenté de plus de 44 % par rapport à 2021.

Aussi, la **pépinière commerce permet d'accompagner les porteurs de projets de commerces innovants** au sein du territoire de la COR à travers une aide au loyer, une aide à l'investissement et un accompagnement pendant trois ans dans le local de leur choix. En 2022, la COR a intégré en pépinière commerce deux projets, à Cours et à Thizy-les-Bourgs.

Du côté de l'artisanat, le retour du partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) a permis des permanences régulières aux acteurs économiques au sein du tiers-lieu La Bobine à Tarare, afin de rester au plus proche du territoire. Le système de boutique éphémère consistant à accueillir des artisans créateurs sur des temps courts est par ailleurs bien sollicité : 29 semaines ont été occupées en 2022 à la boutique située à Tarare, contre 17 en 2021.

3. DES ÉVÉNEMENTS METTANT À L'HONNEUR LES PRODUCTEURS ET ARTISANS LOCAUX

En plein été à la Pause gourmande des Echarmeaux ou au cœur de l'hiver lors du Marché de Noël à Lamure-sur-Azergues, la COR soutient et valorise les producteurs et artisans locaux.

Ces marchés conviviaux constituent une vitrine des savoir-faire de notre territoire pour ses habitants et ses visiteurs.



B. Des actions en faveur d'une agriculture et d'une forêt durables

1. UNE AGRICULTURE TOUJOURS PLUS SOUCIEUSE DE SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

La COR poursuit l'animation de son Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Beaujolais avec le Conservatoire des espaces naturels et la Chambre d'agriculture du Rhône. Lancé en 2016 et se terminant fin 2022 à l'échelle du Beaujolais Vert élargi, il a déjà permis d'**accompagner financièrement plus de 100 exploitations du territoire dans leur engagement de maintenir des pratiques combinant performance économique et performance environnementale.**

L'année 2022 a été marquée par **la candidature à un nouveau PAEC** pour la période 2023-2027. La réponse de la DRAAF est attendue pour le premier trimestre 2023. Quatre nouvelles mesures ont été identifiées de concert avec les agriculteurs locaux : deux Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) Biodiversités, une MAEC Climat et bien-être animal et une MAEC Sol.

En 2022, la COR a renouvelé son opération de collecte des plastiques agricoles : 86 agriculteurs ont déposé, lors de cet événement, les 19 et 20 avril, plus de 30 tonnes de plastiques agricoles sur les sites de Saint-Marcel-l'Éclairé et Saint-Nizier-d'Azergues. Ces plastiques ont ensuite été récupérés et valorisés par l'organisme Adivalor.

Souhaitant promouvoir une alimentation locale, la COR a poursuivi **son projet de rénovation de l'abattoir Rhône Ouest à Saint-Romain-de-Popey**. Elle a relancé le recrutement d'un maître d'œuvre en charge des travaux pour l'abattoir pour y intégrer ceux de l'atelier de découpe adjacent et proposer ainsi un service global aux usagers. La délégation de service public de l'atelier de découpe a été attribuée à l'entreprise SECAT pour deux ans à partir du 1^{er} janvier 2023.

En outre, pour développer les circuits courts sur son territoire, la COR promeut les producteurs locaux. Ainsi, les producteurs qui le souhaitent peuvent bénéficier gratuitement de la réalisation d'un panneau de pré-enseigne pour signaler l'emplacement de leur exploitation. En 2022, six panneaux ont été commandés par des producteurs pratiquant la vente directe.

Enfin, la COR a soutenu l'organisation de la Fête de l'agriculture départementale les 20 et 21 août 2022, qui s'est déroulée sur le site du Lac des Sapins. Plus de 5 000 personnes ont pu participer à différentes activités organisées par les Jeunes agriculteurs du Rhône et les éleveurs d'Amplepuis.





2. UN DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT PENSÉ DE MANIÈRE DURABLE

La stratégie forêt bois du Beaujolais est un plan d'action partagé entre les collectivités du Beaujolais et les représentants locaux de la filière forêt-bois pour **concilier le développement local et durable du territoire et celui de la filière forêt-bois**. Son large périmètre s'étend sur cinq intercommunalités :

- la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;
- la Communauté de communes Saône Beaujolais ;
- la Charlieu-Belmont communauté ;
- la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées ;
- la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Véritable outil d'aide au développement de la filière, cette stratégie forêt bois 2021-2026 a pour objectif de développer une gestion forestière prenant en compte la multiplicité des enjeux locaux :

- adaptation au changement climatique ;

- amélioration des conditions de récolte du bois ;
- soutien des entreprises de la filière ;
- développement et valorisation du bois en construction et en énergie ;
- meilleure connaissance locale de la forêt et du bois.

Si cette stratégie est pilotée par le Syndicat mixte du Beaujolais et Charlieu-Belmont communauté avec l'animation de Fibois 69, la COR est force de proposition dans cette démarche collaborative.

L'été 2022 a également vu l'organisation de la première édition de la Grande fête de la forêt et du bois au Col de la Casse froide à Claveisolles les 10 et 11 juillet. L'évènement a été co-organisé par Fibois 69 (association qui fédère les 12 interprofessions régionales de la filière forêt-bois) et l'Association rhodanienne des entreprises forestières. La COR a soutenu financièrement l'évènement et a participé à un stand collectif avec d'autres collectivités concernées par le massif forestier du Beaujolais. Cet évènement a rencontré un vif succès avec 7 000 visiteurs.



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération